

195

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 195 21 septembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Bruno Pellaud
Michel Rey

Fauteuils interdits aux femmes

M^{me} Helga Hnidek, citoyenne autrichienne née en 1937, vient de succéder à M. Karl Schweri, qui lui a confié la direction de l'entreprise miraculée par leurs soins communs au cours des dernières années : Denner, importante maison d'alimentation à succursales de Suisse.

Voilà bien l'exception qui confirme la règle. Car la règle veut qu'une femme n'accède pas au fauteuil directorial, à moins de s'y trouver installée par son mari (défunt), son père, ou son amant, mais plus rarement qu'on le dit. De fait, le top management reste une affaire de businessmen (allez donc chercher businesswoman dans le dictionnaire !).

Pour gravir les échelons de la hiérarchie, les femmes ont deux types d'obstacles à surmonter : ceux qu'elles se créent elles-mêmes, et ceux que les circonstances ou la mauvaise foi élèvent devant elles. On l'a complaisamment répété, mais à juste titre : les femmes manquent souvent d'ambition professionnelle, c'est-à-dire de foi en leurs propres moyens et ressources ; selon leur tempérament, elles abdiquent d'avance, elles mènent distraitemment un combat qu'elles n'ont pas la conviction, ni donc la moindre chance, de pouvoir gagner, ou bien elles font preuve d'un zèle insensé. Cette dernière attitude, beaucoup plus fréquente que le veut le préjugé relatif à la légèreté et à l'inconstance féminines, vient partiellement du fait que, pour le même poste, on demande de manière générale des qualifications supérieures de la part d'une femme que d'un homme (voir notre dossier).

Cette sorte de « surqualification » érigée en exigence générale constitue d'ailleurs une forme de gaspillage particulièrement stupide en période de situation tendue sur le marché de l'emploi. Exiger de toute secrétaire la sténo-dactylographie en trois langues est déjà discutable, mais, au niveau des cadres, il devient impardonnable d'occuper des licenciées en droit ou en sciences par exemple à des tâches auxquelles l'Ecole de commerce les aurait mieux préparées que l'université.

Quant aux handicaps et aux pièges généralement dangereux disposés sur la voie de celles qui veulent faire carrière, ils font de cette dernière une course d'obstacles plus que d'honneurs ; et le parcours est assez meurtrier si l'on en juge d'après le petit nombre d'arrivantes. C'est que dès le départ elles auront eu à vaincre les réticences et les préventions auxquelles elles se sont continuellement heurtées, et qui reflètent un réel manque de confiance, tant de la part des supérieurs et des clients que des inférieur(e)s hiérarchiques. Une mauvaise foi généralisée, qu'inspire le plus souvent une vanité blessée ou la crainte d'une rivalité nouvelle, interdit aux femmes de commettre la moindre erreur psychologique ; elles doivent en particulier faire attention de ne rien faire qui puisse renforcer les préjugés classiques, d'autant plus tenaces que l'analyse les a trouvés infondés, sur l'incorrigible absentéisme féminin (et le service militaire donc ?), l'émotivité au travail, etc. De toute manière, l'égalité des chances n'est pas pour demain, si jamais elle doit arriver. Sur le plan professionnel, la disparité entre les hommes et les femmes commence au niveau de la formation, elle se manifeste ensuite par les inégalités de salaire (qui font évidemment tout l'intérêt de la main-d'œuvre féminine pour les travaux d'exécution), et elle s'accroît encore au temps de la promotion. En matière de carriérisme féminin, les mentalités mettront des décennies à mûrir : pour longtemps encore, une femme n'aura de chances d'occuper un poste supérieur que si, épouse, veuve ou fille, elle le tient ou l'hérite directement du titulaire — ou si elle n'a décidément pas de concurrent masculin. En aucun cas, elle ne sera préférée à un homme à qualifications égales. Si elle tient au titre plus qu'à l'emploi et à ses ennuis, elle pourra toujours aller s'installer en pays germanophone, et y épouser un cadre supérieur. A la blanchisserie comme chez le coiffeur, elle sera Frau Direktor, Frau Professor, ou au moins Frau Doktor.

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

1. L'inégalité dès l'école

Comme toutes les fractions défavorisées d'une société qui cherchent à combler un handicap, les femmes ont à refaire une longue distance, creusée dès l'école (en fait avant déjà, « grâce » aux préjugés de nombreux parents).

L'éducation est donnée aux filles avec le sentiment plus ou moins avoué qu'il s'agit d'un investissement bien aléatoire, pour ne pas dire vain. Avec pour résultat que, sur cent jeunes filles terminant les classes primaires obligatoires, soixante seulement (contre nonante-cinq jeunes gens) poursuivent leur formation par un apprentissage ou une école.

Les Départements cantonaux de l'instruction publique et les associations intéressées ont à se prononcer d'ici octobre prochain sur l'égalité de principe de la formation des filles et des garçons. A supposer que l'accord se fasse sur ce principe, beaucoup restera à faire pour équilibrer les chances, dont l'étude prospective du professeur Kneschaurek résume brutalement la disparité actuelle : à seize ans, sept garçons pour trois filles vont en classes de maturité, trois garçons pour sept filles à l'École normale, deux garçons pour une fille en apprentissage; et trois garçons pour sept filles choisissent — ou doivent se contenter — d'arrêter là leur formation.

2. Les absentes du dictionnaire

Le dictionnaire a des lacunes significatives. Ainsi notre langue française ne connaît pas de féminin pour toutes sortes de professions libérales apparemment réservées aux hommes : professeur, médecin, sculpteur, compositeur, administrateur, cadre d'entreprise, et autres métiers prestigieux.

A noter le corollaire de cette discrimination, qui n'est évidemment pas que de vocabulaire : dès qu'une profession perd de son prestige ou de son intérêt, elle se féminise — et cette évolution n'a rien d'une conquête, on le comprend bien. Il suffit de songer aux temps pas si éloignés où les femmes n'avaient pas accès aux bureaux, ni au bel emploi, de secrétaire ; aujourd'hui le secrétaire-homme est pour le moins général, scientifique, personnel ou d'association, et la demoiselle est « simple secrétaire ».

Autre effet de la discrimination de vocabulaire : une annonce rédigée en vue de susciter des candidatures des deux sexes (ou plus précisément de faire comprendre qu'une candidature féminine

pourrait être prise en considération faute de mieux) a un rendement décevant pour l'offreur d'emploi : il cherchait un(e) pharmacien(ne) ou un(e) traducteur(trice), et le voilà avec des dossiers émanant exclusivement de pharmaciennes et de traductrices ou de messieurs insuffisamment qualifiés. Les éventuels candidats répondant aux conditions auront jugé dévalorisant de solliciter un poste accessible même aux dames.

3. Le window-dressing de la banque helvétique

Si les femmes exerçant une profession représentent à l'heure actuelle, en Suisse, un bon tiers de la population active, elles se répartissent inégalement entre les secteurs (environ un quart dans l'agriculture et l'industrie, tout près de la moitié, exactement 47,7 % dans les services), et plus encore d'une branche économique à l'autre. Pour ainsi dire absentes dans l'industrie d'équipement, elles sont majoritaires dans l'industrie du tabac, des textiles, de la confection et du cuir, ainsi que dans de nombreux et importants secteurs

d'activité tertiaires : commerce de détail, hôtellerie-restauration, services médicaux, enseignement, « œuvres sociales » et « nettoyage ».

Dans tous ces secteurs, les femmes occupent le plus souvent des postes subalternes, à l'exception du commerce de détail où elles forment le gros des cadres moyens (chef de rayon ou de magasin, responsable des achats, etc.), mais non supérieurs (Coop et Migros notamment ne comptent aucune femme ayant rang de fondé de pouvoir).

Un secteur cependant joue actuellement à fond la carte féminine : la banque. Ce printemps, la Société de Banque Suisse, voulant joliment orner son jubilé, invitait M^{me} Girardin, première dame politique du pays, à siéger dans son Conseil. De son côté, plus discrètement, le Crédit Suisse poursuivait sa politique de promotion féminine en

Enquête sur la jeunesse suisse : portrait rassurant mais insuffisant

Effectué en automne 1971 par l'Institut d'analyses économiques et sociales, sur mandat de « La Suisse », société d'assurance sur la vie et contre les accidents, cette enquête a été publiée en partie sous forme de pages publicitaires dans des quotidiens romands. Le rapport complet, un livret de 111 pages, est maintenant disponible. ¹

Les jeunes de quinze à vingt-cinq ans — la jeunesse est définie par cette classe d'âge — représente 16 % de la population résidente de la Suisse. Environ un million de personnes. Et pourtant elle est en diminution depuis le début du

¹ On peut obtenir l'enquête sur demande auprès de « La Suisse », assurance.

Ceux qui désirent consulter un ouvrage plus substantiel peuvent lire « Jeunesse et société », aux Editions Payot.

nommant directrices deux des quelque cinquante femmes comptant parmi ses cadres moyens et supérieurs. Le Crédit Suisse poussait même jusqu'à inciter deux de « ses » entreprises romandes, l'Innovation et le Grand Passage, à faire entrer chacune une femme dans son Conseil d'administration. Le mouvement ne s'arrêtera évidemment pas là, et tous les espoirs sont permis aux principales dames-commis de l'Union de Banques Suisses pour le prochain Nouvel-An.

4. 19 sur 3090 à l'Annuaire fédéral

Avec 120 000 salariés, la Confédération est de loin la plus grande entreprise de Suisse du point

de vue du personnel occupé du pays. Son attitude en matière de promotion féminine a donc valeur exemplaire. Or, sur les 3090 fonctionnaires de haut rang (classes 3 à 1 et hors classe) qui encadrent les 31 000 collaborateurs des sept départements fédéraux et les 89 000 employés des PTT et des CFF, et qui à ce titre figurent au glorieux « Annuaire fédéral », on compte en tout et pour tout 19 femmes (0,61 %), soit 1 femme-cadre pour 163 hauts fonctionnaires masculins.

Cette maigre proportion se répartit inégalement d'un département à l'autre, l'Intérieur en occupant à lui seul la moitié, l'Office des assurances sociales se montrant particulièrement « féministe ». L'OFIAMT, qui relève du DEP de M. Brugger, compte également trois femmes parmi ses cadres. Pour le reste, c'est la dispersion-alibi,

jusque et y compris au Département militaire fédéral, grâce à M^{me} Weitzel, patronne des SCF.

Concernant la qualification de ces hauts fonctionnaires, notons que pratiquement toutes les Suissesses alémaniques ont fait leur dissertation et les Romandes au moins une licence.

Quant aux CFF (41 560 salariés) et aux PTT (47 430 agents, dont un bon quart de femmes), ils ne comptent aucune femme dans leurs cadres supérieurs.

Le 2 décembre dernier, M. Celio a déclaré accepter le postulat du conseiller national genevois Ziegler, qui rompait une lance en faveur des femmes fonctionnaires et de l'égalité des chances à la promotion. Résultats attendus pour les prochaines décennies.

siècle. La chute est encore plus rapide si l'on ne tient pas compte de l'apport des étrangers. L'enquête a porté sur un échantillon de mille sujets, en Suisse allemande et en Suisse romande. Les résultats sont rassurants. Du moins le commentaire qui les accompagne donne cette impression. La plupart des jeunes ont fait une révolution capillaire et vestimentaire, mais seuls 6 % d'entre eux « s'efforcent activement à (sic) changer radicalement la société actuelle ». Près de la moitié d'entre eux se déclarent en parfait accord avec leur famille. Même proportion en faveur du mariage libre, mais la quasi totalité est prête à fonder un foyer. Parmi les activités préférées, la musique, le théâtre, le journalisme, la radio, la télévision et les soins aux malades arrivent en tête ; en queue de liste... les assurances (0,2 %), derrière la cordonnerie (0,3 %). La lecture reste la principale occupation des loisirs avant même les sports dont les Romands sont peu fervents (27 % n'en pratiquent aucun contre 9 % pour les Alémaniques).

Des surprises aussi. Peu de différence d'attitude entre les 15-19 ans et les 20-24 ans. Par contre le clivage est net entre les célibataires et les gens mariés. Plus que le vieillissement, le mariage est un facteur important d'intégration et de conformité aux normes établies.

Dans « Le regain américain », un livre à succès outre-Atlantique, Charles A. Reich exprime l'idée qu'une révolution inédite est en train de se faire, qu'une nouvelle conscience se forme dans la génération montante, caractérisée entre autres par des attitudes différentes envers le travail, la société et la vie en général; cette nouvelle conscience transformera finalement sans violence le visage de nos sociétés. Un regain suisse ? Ce n'est certes pas cette enquête qui nous permettra de répondre. Les questions sont trop grossières, trop vagues pour cerner les valeurs auxquelles les jeunes se réfèrent actuellement. On se rend compte que des hypothèses de ce genre ont fait défaut aux autres. Ce sondage a été effectué entre autres, dit l'introduction, « parce que beaucoup

de jeunes sont déjà nos collaborateurs. Beaucoup d'autres se préparent à le devenir. Pour les aider à faire carrière, il importe que nous les comprenions bien ». C'est bien cela : plus une étude de marché qu'un véritable portrait de la jeunesse. En voyant les résultats d'une enquête, il faut garder en mémoire ce fait que cite Serge Mallet dans son dernier ouvrage « Le pouvoir ouvrier » : des ouvriers interrogés en mai 68 sur les raisons de leur grève répondaient invariablement qu'ils exigeaient des augmentations de salaire. Des interviews plus poussées révélèrent finalement des raisons profondes : les conditions de travail qu'ils jugeaient inhumaines. Dans un premier temps l'individu donne de lui l'image que les moyens de communication lui ont quasiment imposé. Il a plus de peine à exprimer ce qu'il ressent vraiment, au-delà de l'image stéréotypée qu'il a de lui-même.

Plutôt qu'un portrait de la jeunesse, l'enquête de « La Suisse » présente un stéréotype de la jeunesse.

CHOIX D'UN AVION DE COMBAT

Le ciel peut attendre

La décision est donc tombée, qui n'aura finalement surpris personne. Pourtant, le 11 août dernier, le Département militaire fédéral proposait encore, de façon ferme, l'acquisition de 60 avions Corsair. Et cette option paraissait bénéficier alors des maladresses conjuguées de la diplomatie et de l'industrie aéronautique françaises.

Il aura donc suffi d'un mois pour que soit balayé le résultat de six ans de préévaluation, d'évaluation et de décision menées selon les données les plus modernes de la recherche opérationnelle. Mais déjà en 1971, en partie sous les pressions du Parlement, le Conseil fédéral avait troublé le calcul des experts militaires en réintroduisant le Mirage-Milan dans la compétition.

Une décision politique

Approuvé ou critiqué, le dénouement du 9 septembre 1972 frappe par sa précipitation. Et les arguments avancés par le Conseil fédéral à l'appui de sa décision soulignent encore cette impression. Le communiqué officiel fait en effet état de deux motifs essentiels : « L'écart entre les recettes et les dépenses de la Confédération s'est extraordinairement accentué au cours de ces derniers temps » et « La dépense que nous imposerait l'acquisition du Corsair ou du Milan serait si élevée qu'il faudrait réduire temporairement les exigences d'autres secteurs de la défense militaire ». Aucun de ces deux arguments ne convainc s'il s'agit de justifier, comme l'entend le Conseil fédéral, une situation nou-

velle. L'état des finances fédérales ne s'est pas aggravé depuis quelques mois de façon si rapide qu'il était impossible de prévoir l'impasse actuelle. Et dans son message du 6 juin 1966 sur la conception de la défense nationale, l'Exécutif avait décrit comme l'une de ses préoccupations essentielles le maintien d'un équilibre entre les développements de l'aviation et des troupes terrestres.

A moins de constituer l'aveu d'une grave défaillance, les raisons officielles de la décision du Conseil fédéral n'apparaissent donc pas décisives. Et comme le montre la colère des aviateurs, elle ne justifie pas le désaveu fondamental ainsi infligé au travail d'évaluation du Département militaire qui, pour être couvert de fleurs, n'en est pas moins enterré, avec les 25 millions qu'il leur a coûté. La position que le Conseil fédéral a adoptée après des mois d'hésitations est donc éminemment politique. Encore traumatisé, quoi qu'on en dise, par le précédent de l'affaire des Mirages, l'Exécutif a senti vaciller sa majorité parlementaire. Il a vu toute la difficulté qu'il y aurait à présenter simultanément à l'opinion publique une politique accrue d'économie, voire de pression fiscale et une facture d'armement aussi lourde. Ainsi en est-il arrivé à fermer un dossier qui, sur la base des conditions qu'il avait lui-même fixées, paraissait présenter toutes les garanties techniques et militaires.

Menaces d'avenir et armes dépassées

Il fallait même à la plus haute autorité responsable un certain courage pour aller à l'encontre d'une décision du Département intéressé soutenue par d'aussi puissants intérêts militaires et administratifs. Mais il en faudra bien plus en-

core pour revenir sur la conception de la défense nationale de 1966. Car il ne suffira pas, si l'on veut éviter le retour de scandales comme l'affaire des Mirages, de modifier telle ou telle donnée dans l'estimation de la menace ou de la riposte. C'est l'esprit même de notre défense nationale qui doit être revu, d'où découlera une nouvelle évaluation de nos besoins. Que l'on se souvienne seulement de notre plus récente histoire militaire. En 1966, le Conseil fédéral, à la demande du parlement, a esquissé les grandes lignes d'une conception de la défense nationale, qui repose pour l'essentiel sur l'organisation des troupes de 1961. La mise en place des structures a donc précédé la réflexion sur l'utilisation de l'instrument, quelles que soient les concessions que les auteurs de la réforme de 1961 aient dû faire entre-temps à la réalité en raison de l'affaire des Mirages. Et la décision de l'Exécutif de ne pas choisir entre le Corsair et le Milan a seule évité la répétition d'une telle démarche, puisque le nouvel avion de combat serait devenu opérationnel en 1975 environ, soit quelques années avant que ne paraisse une nouvelle conception de la défense générale, économique, civile et militaire. L'arme aurait été achetée sur la base d'une stratégie dont on savait déjà qu'elle serait revue. Les avions coûtent très cher. Ils se démodent très vite. Et cela d'autant plus dans notre pays où l'on cherche à acheter un appareil qui a fait ses preuves et à adapter le plus exactement possible à nos conditions particulières le modèle standard que nous propose l'étranger afin d'avoir vraiment la bonne arme au bon endroit. Cette politique a un grand mérite, puisqu'elle a conduit notre défense aérienne, et derrière elle toute notre défense nationale, à l'impasse actuelle. Et à faire apparaître la nécessité d'un réexamen politique et non plus seulement stratégique des bases de notre armée.

Les militaires et l'impossible

Les militaires s'efforcent de donner à l'instrument qu'ils dirigent la plus grande crédibilité. Ce qui est normal puisque tel est leur métier. Ce qui l'est moins, c'est qu'à leurs yeux la crédibilité ne peut être que totale, ou n'est pas. « Débâcle » et « samedi noir » fulminait le commandant de corps Studer, chef des troupes d'aviation et de DCA. Cet état d'esprit est d'ailleurs partagé par bien des milieux civils ; ainsi la NZZ qui voit se dessiner le spectre d'une défense nationale à bon marché (mardi 12. 9.). Or, chacun le sait bien, les responsables militaires de notre défense les premiers, que seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique possèdent une crédibilité totale. Et que nous devons nous contenter pour notre part d'une crédibilité à la mesure de nos moyens démographiques, financiers, techniques et politiques. Ainsi en étions-nous arrivés (DP 193) à nous demander si l'acquisition d'un avion d'appui de la troupe au sol, tel que devait être le Corsair, était vraiment une nécessité, non pas dans l'absolu, mais eu égard à notre situation. Car la tâche de l'aviation n'est-elle pas en priorité de défendre l'espace aérien en cas de neutralité armée ? Quant au conflit total qui se déroulerait sur notre sol, il ne pourrait être alors que mondial. Or nous savons d'avance que nous ne serons alors pas seuls et que protégés ou non par l'aviation d'appui, la seule quincaillerie de nos divisions blindées, risque de ne tenir que l'espace d'un baroud d'honneur, laissant éventuellement aux fantassins accrochés au sol le soin de poursuivre une possible résistance. Un sondage effectué au printemps 1971 par Isopublic, Zurich, à la demande de la maison Bührle-Oerlikon, fait d'ailleurs clairement apparaître ce problème au niveau de l'opinion publique. 79 % des personnes interrogées

dans l'ensemble de la Suisse approuvent en effet le principe que la Suisse possède une armée, mais 52 % (74 % en Suisse romande) estiment que les dépenses militaires actuelles sont trop élevées. Au-delà de l'habituelle rogne et grogne, ces chiffres ne traduisent-ils pas le fait que les citoyens jugent actuellement disproportionné par rapport à la menace l'effort de défense auquel il doit consentir ? Et ne réagit-il pas comme un preneur d'assurance qui compare l'absence de sinistre au coût élevé de sa prime ?

Armée et politique

On ne sortira pas du dilemme en se disant que les circonstances étaient identiques dans les années 1925-1932, lorsque sous la poussée conjuguée de l'antimilitarisme de gauche et des espoirs mis dans la SDN de nombreux citoyens en étaient venus à renier la défense nationale. Car la situation générale en Europe et de l'Europe dans le monde a beaucoup changé. Et le problème de l'armée et des armements également. La décision du Conseil fédéral est donc une occasion pour une Suisse que ne menace aucun voisin direct de reposer le problème de sa défense nationale. Mais ce réexamen, s'il est laissé aux seuls spécialistes, ne dégagera aucune alternative réelle à la conception actuelle. Il faut donc que les citoyens, là où ils sont rassemblés, puissent participer au débat général. Et que les partis politiques adoptent enfin des positions concrètes quant aux bases de leur politique militaire. Ce serait là un signe, nouveau chez nous, de leur crédibilité politique et une contribution efficace à la définition d'une défense nationale qui, avant d'être crédible, doit être réaliste.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les chevaux n'en savent encore rien

La décision du Conseil fédéral à propos de l'achat d'avions de combat est commentée dans les deux hebdomadaires politiques. Dans le « Sonntags Journal » (38), le colonel brigadier Kurt Werner, docteur ès lettres et chef d'état-major de l'aviation, constate, en conclusion de ses réflexions, que seul le « Corsair A-7 » répond à toutes les conditions spécifiques de la Suisse et dispose d'un armement en avance sur son temps.

Dans la « Weltwoche » (37), Rudolf Bächtold conclut que les 20 millions dépensés pour l'évaluation ont malgré tout été dépensés à bon escient : le fait que l'on ait dû admettre que les décisions d'un gouvernement ne peuvent pas être programmées vaut le prix de cet investissement ; « on peut de nouveau gouverner à Berne ».

La « Weltwoche » consacre quelques colonnes aux affaires nationales. Le vote populaire du 24 septembre permet à un partisan de l'initiative (le président du PSS : Arthur Schmidt) et à un adversaire (le radical soleurois Daniel Müller) d'opposer leurs arguments. Le rédacteur, Ulrich Kägi, continue sa campagne contre l'initiative en accusant ses partisans d'être des adversaires camouflés de la Défense nationale. Une comédie de Gæthe a été adaptée aux temps modernes sous le titre « Torquate Dassault ». Les personnages : Antonio Montegnägino, ministre de la guerre, Alvisch II, son conseiller, Leonore von Schult-Este, confident d'Antonio, Torquato Dassault, un Milanais, Aérospace Sanvitale, un corsaire.

Mentionnons encore un article sur les difficultés de la presse romande avec des indications sur quelques journaux menacés : « Le Fribourgeois », le « Journal d'Estavayer » et une information selon laquelle la « Gazette-NRL » et le « Journal de Genève » disposeront de quelques pages communes dès novembre.

FRIBOURG

Logement: la longue liste des abus

Selon les autorités communales, il n'y a pas de problème du logement dans cette heureuse ville de Fribourg, et c'est avec véhémence qu'elles protestèrent en son temps contre l'inclusion de la commune dans les zones soumises au contrôle des loyers (?).

Pour ceux qui ne résident pas à l'Hôtel de Ville, la réalité est tout autre. L'aide apportée aux locataires par le Service consultatif du Mouvement populaire des familles en fait foi. Ce service, créé en octobre 1971, est formé de militants du MPF, appuyés par un avocat, qui conseillent les locataires et interviennent directement dans les cas urgents.

Quels sont les abus les plus fréquents par lesquels se manifeste la crise du logement ?

— L'escroquerie des comptes de chauffage fleurit dans de nombreuses gérances. Aux frais de chauffage et de fourniture d'eau chaude qui, jusqu'à l'année dernière, faisaient l'objet de ces décomptes s'ajoutent maintenant les frais d'électricité des lieux communs, de l'entretien des ascenseurs, de l'eau de l'immeuble et de primes d'assurance. Et en plus, les frais d'administration de ces comptes par la gérance passent parfois du taux de 2 % stipulé par le contrat à plus de 3 % du total, ce qui constitue une double façon de s'en prendre à l'inflation ! Des suppléments annuels de « chauffage » de 300, voire 500 francs ne sont pas rares. Plusieurs gérances préfèrent du reste renoncer à l'encaissement du supplément, plutôt que de fournir des explications aux locataires trop curieux.

— Les résiliations arbitraires sont choses courantes. Lorsque la résiliation a des conséquences pénibles, le preneur a cependant la possibilité de recourir au Tribunal civil qui peut accor-

der une année de prolongation. A propos de résiliation vengeresse, il faut citer celle dont ont été l'objet trois locataires de la Cité des Jardins. Leur faute ? S'être présentés en temps que mandataires de leurs co-locataires auprès de la gérance Gérac SA pour un entretien portant sur des améliorations dans et autour de leur immeuble ! Le tribunal leur a accordé la *prolongation* puisqu'aucun reproche ne pouvait leur être fait sur la manière dont ils avaient rempli leur mandat.

— Les hausses de loyer laissent la plupart des locataires sans défense. En cas d'indexation des baux, ce qui est fréquent, il faut rechercher les taux de l'indice afin de vérifier le bien-fondé de l'augmentation. De même pour la hausse des intérêts hypothécaires. Ces exercices ne sont guère faciles et la majorité des locataires y renoncent.

— Les difficultés pour un locataire isolé de communiquer avec les régies apparaissent continuellement. Les régies ne répondent pas, les

La Bible et le management

Assez fréquemment des conseillers en organisation d'entreprises ou des revues spécialisées citent le 18^e chapitre de l'Exode, versets 13 à 26, pour démontrer que l'on y trouve déjà l'ébauche de leurs méthodes :

« (...) (13) Le lendemain, Moïse s'assit pour juger le peuple, et le peuple se tint devant lui depuis le matin jusqu'au soir. (14) Le beau-père de Moïse vit tout ce qu'il faisait pour le peuple et il dit : Que fais-tu là avec ce peuple ? Pourquoi sièges-tu seul, et tout le peuple se tient-il devant toi, depuis le matin jusqu'au soir ? (15) Moïse répondit à son beau-père : C'est que le peuple vient à moi

pour consulter Dieu. (16) Quand ils ont quelque affaire, ils viennent à moi ; je prononce entre eux, et je fais connaître les ordonnances de Dieu et ses lois. (17) Le beau-père de Moïse lui dit : Ce que tu fais n'est pas bien. (18) Tu t'épuieras toi-même, et tu épuieras ce peuple qui est avec toi ; car la chose est au-dessus de tes forces, tu ne pourras pas y suffire seul. (19) Maintenant écoute ma voix ; je vais te donner un conseil, et que Dieu soit avec toi ! Sois l'interprète du peuple auprès de Dieu, et porte les affaires devant Dieu. (20) Enseigne-leur les ordonnances et les lois ; et fais-leur connaître le chemin qu'ils doivent suivre, et ce qu'ils doivent faire. (21) Choisis parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des

hommes intègres, ennemis de la cupidité ; établis-les sur eux comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix. (22) Qu'ils jugent le peuple en tout temps ; qu'ils portent devant toi toutes les affaires importantes, et qu'ils prononcent eux-mêmes sur les petites causes. Allège ta charge, et qu'ils la portent avec toi. (23) Si tu fais cela, et que Dieu te donne des ordres, tu pourras y suffire, et tout ce peuple parviendra heureusement à sa destination.

» (24) Moïse écouta la voix de son beau-père, et fit tout ce qu'il avait dit. (25) Moïse choisit des hommes capables parmi tout Israël, et il les établit chefs du peuple, chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix. (26) Ils ju-

régies ne reçoivent pas (« Monsieur le Directeur est en conférence, repassez demain ! »). Seule l'action collective ouvre les portes avec tous les risques d'expulsion que cela comporte.

Quelles leçons tirer des expériences accumulées par le Service consultatif du MPF ?

Le contact avec les locataires révèle une insécurité profonde en matière de logement. Les gens ont peur de protester, peur de lutter contre les abus flagrants. Plutôt accepter les larcins du compte de chauffage et les hausses de loyer injustifiées, que de risquer l'expulsion (avec ou sans prolongation) et la difficile recherche d'un autre logement. Question : les trois locataires expulsés de la Cité des Jardins seront-ils à nouveau mandataires ailleurs ?

La futilité de certaines mesures législatives de protection des locataires est manifeste. Qui ose en appeler au tribunal ou à un conseil de conciliation dans l'état actuel de pénurie des logements ? Le replâtrage législatif ne cache pas les causes profondes du malaise.

VAUD

Pneus à clous: ni les mass media, ni l'administration n'aiment ce qui dérange

L'écrasante majorité qui, au Grand Conseil vaudois, a accepté le préavis du Conseil d'Etat introduisant une taxe de 100 francs pour l'usage de pneus à clous a surpris. Car enfin il s'agit d'un canton où une partie importante de la population vit dans les Alpes et le Jura aux climats rudes. Et pourtant la décision a été prise dans une sorte d'unanimité interrégionale.

L'opinion publique a réagi elle aussi de manière positive, tant il est évident que celui qui désire s'offrir un supplément de sécurité en paie, modestement, le prix.

Sensibles, en revanche, divers mouvements de mauvaise humeur.

Le journal « La Suisse » se demande avec point d'interrogation si la mesure est légale. Elle l'est incontestablement : car on ne voit pas comment on peut confondre une disposition constitutionnelle interdisant les péages, avec une taxe ne frappant que certains usagers.

Commentaire caoutchouc

La télévision a consacré dans l'émission Carrefour un éditorial de Roland Bahy à ce sujet. C'était le type du commentaire caoutchouc. Considérations critiques sur la société de consommation et ses abus, pour conclure que les Vaudois ont été bien pressés puisque l'on va inventer, peut-être, bientôt, demain, on rase gratis, des clous à la fois efficaces, mais qui ne grifferaient plus. Ou bien des clous rétractiles, etc.

Capacité d'initiative des cantons

L'initiative vaudoise visiblement dérange. Elle tranche avec le laisser-aller de l'administration fédérale autorisant une vitesse de 100 km/h pour les pneus clous. La décision vaudoise est certes

justifiée par la lutte contre la pollution et l'équité financière, mais surtout elle démontre la capacité d'initiative des cantons.

En fin de compte, c'est cette spontanéité-là qui gêne.

Les députés vaudois ne se sont décidés à faire le saut qu'en souhaitant que leur exemple serait suivi.

Les autres cantons resteront-ils passifs ?

VAUD

Aménagement du territoire

Ce que nous avions prédit s'est produit. Les mesures énergiques du Conseil d'Etat n'ont pas été acceptées par les ténors radicaux. Les députés Liron, Michon, Perey ont refusé d'assumer les responsabilités d'un parti qui se dit au premier chef gouvernemental.

Leur surprise a dû être grande de voir le Grand Conseil accueillir fraîchement leurs interventions, alors qu'ils croyaient se tailler des succès faciles.

L'autonomie communale, nous aurons l'occasion de le démontrer, n'est pas en cause. Dès lors le problème essentiel est de savoir quelle mesure on prend pour juguler l'anarchie. La décision vaudoise parce que sans faille était la meilleure. Fribourg qui connaît un autre régime politique a pris le même chemin.

Curieux que les radicaux vaudois ne le comprennent pas. Sont-ils tentés par l'opposition droitiste ?

geaient le peuple en tout temps ; ils portaient devant Moïse les affaires difficiles, et ils prononçaient eux-mêmes sur toutes les petites causes. » Soit, aux versets 13 à 18, l'idée du « management by direction and control » (seuls les termes anglais font bien dans le paysage), au verset 19 l'intervention d'un conseiller en organisation, au verset 20 l'idée du « management by decision rules », au verset 21, l'institution de la bureaucratie, au verset 22 le « management by exception », au 23 le « management by delegation », au 24 le « management by results ».
Et finalement les versets 17 à 26 définissent la délégation des pouvoirs. Ou, la Bible mène à tout à condition d'en sortir...

Le fléau de la balance des paiements

1. Dans un journal fort respectable, dont je tairai le nom par discrétion, paraissant dans un pays que mon très grand respect de la neutralité m'interdit de nommer, je lis ces lignes... intéressantes : Le ministre relève que la culture du pavot et le trafic de la drogue « constituent une source de revenus importante »...

(Que je précise qu'il s'agit d'un pays où il est question actuellement d'interdire le trafic et l'exportation de la drogue.)

2. Dans un journal fort respectable... etc. (voir plus haut), je lis ces lignes... intéressantes : L'orateur relève que les maisons closes, que la prostitution « constituent une source de revenus importante »...

(Que je précise encore qu'il s'agit d'un pays où il est question de prendre des mesures plus énergiques contre la traite des blanches.)

3. Vous allez dire que vous n'avez jamais ouï des propos d'un cynisme aussi révoltant. Et vous me demanderez quel plaisir je puis trouver à rapporter des paroles prononcées par des fous moraux, vraisemblablement fichés par Interpol...

4. Catastrophe ! Je m'aperçois qu'une fois de plus j'ai tout mélangé. D'accord : je n'ai jamais eu beaucoup d'esclent. Mais avec l'âge et ses infirmités... Et puis ce désordre sur mon bureau...

Bref, j'ai confondu différentes coupures de journaux. En fait, le journal que je citais plus haut n'est autre que la Gazette de Lausanne du 9 septembre. Et il ne s'agit ni de drogue, ni de prostitution, mais bien d'un débat contradictoire organisé par le Parti libéral vaudois sur la votation du 24 septembre, au cours duquel l'adversaire de l'initiative contre l'exportation des armes aurait déclaré : « La fabrication des armes et l'exportation d'une partie d'entre elles consti-

tuent une source de revenus importante. » Ajoutant encore ceci, toujours selon la Gazette : « Leur achat, si telle était l'extrémité à laquelle nous étions acculés, créerait un déficit important de la balance des paiements. »

De l'attaque des diligences à l'exportation d'armes

C'est un peu ce que disait mon ancêtre, le brigand Cornuz, quand il attaquait les diligences : « Si je devais acheter tout cela, ça créerait dans mon budget un déficit important ! ».

L'art brut à Beaulieu

Lausanne va recevoir en donation la collection d'art brut de Dubuffet. Beau cadeau, pour une ville qui certes compte dans son musée des œuvres de valeur, qui certes a vu naître des peintres exceptionnels, (faut-il citer Vallotton ? faut-il citer Sutter ?), qui certes abrite quelques collections fameuses, notamment les estampes collectionnées par le professeur Decker, mais une ville qui jusqu'ici ne pouvait prétendre rivaliser avec les grands musées de Bâle, Zurich, voire de Berne. Avec l'art brut, Lausanne reçoit une collection de valeur internationale. Certes la mise en place au Château de Beaulieu exigera un investissement important. Deux millions pour le moins. Il faut féliciter les autorités de consentir avec largesse de vue à cet effort important.

Vers un amoncellement continu

Une collection de ce genre, qui rassemble tout ce qui peut avoir valeur esthétique sans avoir suivi les cheminements de la culture artistique, qu'il s'agisse des matériaux jusqu'ici méprisés ou ignorés, qu'il s'agisse du langage pictural des ma-

5. Enfin, dans un article — d'ailleurs modéré — publié dans le numéro du 9 septembre de 24 Heures contre l'initiative, je lis encore ceci :

(Si nous décidions de ne plus exporter et que notre exemple soit suivi par d'autres Etats neutres), « le commerce des armes serait, plus encore, l'apanage exclusif de gouvernements qui en font un des moyens de leur volonté de puissance. » Poursuivant ce raisonnement, je sens que je vais devoir « embrasser » la carrière de souteneur. Car si je ne le fais pas, elle deviendra l'apanage exclusif des caïds du milieu...

J. C.

lades mentaux, une telle collection pourrait être sans fin, un amoncellement continu. Car le premier tri que s'impose un artiste critique et exigeant à l'égard de ses propres créations n'a pas lieu. Il y a des œuvres brutes qui ne sont que des « empreintes », qui ne sont produites que selon des mécanismes répétitifs et automatiques, déroutants mais pauvres.

D'où l'importance du choix (aussi déterminant que lorsqu'il s'agit de donner une signification esthétique à des objets manufacturés ou naturels qui par définition sont en nombre infini) et de la mise en valeur.

Le plus difficile

S'il est une collection qui ne peut être considérée comme figée, « emmurée », « emmusée », c'est bien celle de Dubuffet. Lausanne va lui offrir un cadre de très grande qualité à Beaulieu. Mais après le plus difficile restera : faire circuler dans cette accumulation la vie, c'est-à-dire faire intervenir la sûreté du choix dans le renouvellement et la présentation.